

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18/02/2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-huit février à dix-huit heures 30 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué au lieu habituel de ses séances, s'est réuni sous la Présidence de Mr Daniel TALFUMIER, Maire.

Étaient présents : Daniel TALFUMIER Maire, Nadeige ROBLIN et Grégory PHILIPPE adjoints, Nicolas GEORGE, Annie HARDOIN, Nicolas HOUE, Sylvie LANGLOIS, Delphine LAVIRON, Sébastien LEROUGE, Claire MIOSSEC, Jacques ROUARD et Alain ROYER

Absents excusés : Chrystelle LEGAY représentée par Grégory PHILIPPE
Violette DELHAY et Philippe DURAND

Secrétaire de séance : Jacques ROUARD

Convocation du : 14/02/2022

En début de séance, Mme Nadeige ROBLIN, 1^{ère} adjointe aux finances, indique que la délibération d'autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022 prise le 17/12/2021 a fait l'objet d'un rejet par le service de gestion comptable au motif d'une erreur dans la base de calculs.

Le conseil municipal se voit donc dans l'obligation de prendre une nouvelle délibération annulant la précédente et indispensable pour le paiement des factures d'investissement en cours.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Approuve** le compte-rendu du conseil municipal précédent,
- **Autorise** M. le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022 à hauteur de **137 299,80 €** soit le quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021, déduction faite des crédits afférents au remboursement de la dette et des restes à réaliser,

M. TALFUMIER, Maire informe :

- Avoir reçu le directeur de l'ARD de Chailly en Brie ce jour pour étudier l'aménagement de la bretelle de sortie de la RD 934 vers le hameau de Champbonnois située au niveau de la salle de réception La Cadine, en raison de sa dangerosité. L'ARD va étudier les solutions envisageables qui restent limitées en raison du manque d'espace et du coût financier nécessaires à cet aménagement.
- Qu'en prévision des travaux de réparation du Pont de l'Epauche sous lequel passe la rivière du Vannetin, site protégé, M. le Maire recevra en mairie la chargée d'études Natura 2000 le 21/02/2022 pour apporter des précisions sur les dispositions à prendre dans le respect des mesures imposées.

La séance est levée à 18 heures 20 minutes.

Pour copie Conforme,
Fait à Choisy en Brie, le 21/02/2022
Daniel TALFUMIER, Maire